

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE RESERVATIONS PARKINGS & DES SERVICES ADDITIONNELS SUR L'AEROPORT NANTES ATLANTIQUE

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de l'utilisation du service de réservation en ligne de places de parking proposé par la Société Aéroports du Grand Ouest en sa qualité de concessionnaire de l'Aéroport Nantes Atlantique (ci-après dénommée le « **Gestionnaire Aéroportuaire** ») sur les parkings P1 COUVERT, P2 PROXIMITE, P3 PROXIMITE, P5 PROXIMITE, P7 ECO, P8 ECO, P9 ECO et du P11 ECO (avec navette gratuite) de l'Aéroport Nantes Atlantique (hors parking Dépose-Minute).

Les présentes conditions générales de vente, qui font l'objet d'une mise en ligne sur le site internet nantes.aeroport.fr, sont celles en vigueur à la date du 1^{er} avril 2022 ; elles pourront faire l'objet d'une actualisation de la part du Gestionnaire Aéroportuaire.

La souscription à ce service implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

Article 1 – Description du service

Le service correspond à la réservation d'une place de parking (P1 COUVERT, P2 PROXIMITE, P3 PROXIMITE, P5 PROXIMITE, P7 ECO, P8 ECO et P9 ECO) via le site internet nantes.aeroport.fr, pour une personne déterminée, sur un parc, pour une date précise et une durée définie. Cette offre est faite sur la base d'un nombre de places limité, et proposée dans la limite des places disponibles au moment de la demande. Le client se présente à l'entrée du parc, scanne son QR code (préalablement imprimé ou sur smartphone), devant le lecteur de la borne du parc réservé ; un ticket « réservation » est délivré et permet l'ouverture de la barrière. Ce ticket devra être introduit à la borne de sortie au moment du départ. Si la durée de stationnement correspond à la réservation, la barrière s'ouvrira. Si la durée est dépassée, un paiement complémentaire sera demandé au client (introduction du ticket « réservation » délivré en entrée puis de la carte bancaire).

Ce service donne un droit d'accès à une place de parking prépayée non dédiée pour une période déterminée.

Spécificités des réservations sur le P11 ECO :

Service proposé de début avril à fin septembre 2022

La réservation sur le parking P11 ECO inclut une prestation de navette gratuite et impose une remise des clés du véhicule. Cette prestation est accessible uniquement sur réservation à plus de 12h00 de l'heure d'arrivée sur le parking.

A l'arrivée sur le parking P11 ECO, le client se dirige vers la zone d'accueil et présente son code à l'agent. Le client remet ses clés à un agent du prestataire en charge de stationner son véhicule, qui effectue le relevé kilométrique du véhicule en présence du client et valide ou collecte les informations nécessaires à la restitution du véhicule au retour du client. L'agent d'accueil indique au client l'emplacement de la navette, qui le conduit à l'Aéroport. Le prestataire transfère le véhicule sur la zone de stationnement définitive, Le prestataire dispose d'un comptoir accueil située sur la zone d'accueil.

A la date de retour du client, l'agent transfère le véhicule dans la zone d'accueil. Après avoir récupéré ses bagages, le client appelle le numéro du prestataire, communiqué lors de la réservation. S'il est dans

le créneau de sa réservation, il se dirige vers le parking Navette P11 ECO (sur lequel il a été déposé lors de son voyage aller – à l'arrière du parking P1 COUVERT).

Si le client rentre plus tard que prévu (au-delà des 4h00 autorisées), il devra se présenter au Point Information Parkings (à l'extérieur de l'aéroport, en face le Hall ARRIVEE 1), afin de régler le complément de stationnement au tarif publié dans la brochure tarifaire – toute journée commencée est due. Puis il contactera par téléphone le prestataire (numéro transmis lors de la réservation) et se rendra sur le parking Navette P11 ECO pour prendre la navette qui le ramènera au P11 ECO. Il récupèrera ses clés au comptoir du prestataire, où il lui est précisé le lieu de stationnement de son véhicule.

Cette offre est faite sur la base d'un nombre de places limité, et proposée dans la limite des places disponibles au moment de la demande. Cette offre est proposée pour des stationnements Longue Durée exclusivement.

Article 2 – Conditions de réservation d'une place de parking

Toute personne physique et/ou morale juridiquement capable de contracter peut souscrire à ce service.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la réservation.

ATTENTION : En cas de modification de la commande en ligne, le tarif proposé au moment de la modification peut être différent de celui appliqué au moment de la réservation initiale. Afin de faciliter l'utilisation de ce service et d'éviter des modifications de la part du client, le Gestionnaire Aéroportuaire accorde un laps de temps supplémentaire de 4 heures au moment de l'arrivée sur le parking ; il en sera de même au moment du départ du parking. Par exemple, pour une réservation du 01/06/22 à 6h00 au 08/06/22 à 18h00, le client pourra arriver entre 2h00 et 10h00 le 01/06/22 et repartir entre 14h00 et 22h00 le 08/06/22.

L'utilisateur du service doit remplir les champs obligatoires du formulaire de souscription disponible sur le site internet. Le Gestionnaire Aéroportuaire se réserve le droit de refuser la souscription de ce service en cas d'informations erronées ou incomplètes.

Toute commande sera validée sous réserve que :

- Les informations demandées par le Gestionnaire Aéroportuaire sur son site soient communiquées et correctes ;
- La disponibilité de place soit effective ;
- Le paiement soit accepté par l'organisme bancaire de l'utilisateur du service ;
- Les présentes conditions générales de ventes soient préalablement acceptées par l'utilisateur du service.

La réservation d'une place ne peut être effectuée qu'au maximum 10 mois et au minimum 6 heures avant la date prévue pour l'entrée du véhicule.

A noter que :

Les parkings extérieurs P2 PROXIMITE, P5 PROXIMITE, P7 ECO et P8 ECO, ainsi que le parking P11 ECO répondent à un critère de hauteur maximale de 2,65 m. Le P3 PROXIMITE est limité à 2,40 m et le parking P1 COUVERT à 1,95 m. Le parking P9 ECO n'a pas de limitation de hauteur.

La durée de stationnement correspond à la durée définie dans la réservation en ligne à partir des 2 dates et heures choisies par le client sous réserve des stipulations de l'article 5 des présentes conditions générales relatives aux dépassements de durée :

- Date et heure d'arrivée sur le parc = date et heure d'entrée sur le parking saisies dans la réservation avec une latitude de plus ou moins quatre heures
- Date et heure de départ du parc = date et heure de sortie du parking saisies dans la réservation avec une latitude de plus ou moins quatre heures.

Article 3 – Modalités de réservation

La réservation est payée au moment de la souscription sur internet. Le tarif appliqué est celui proposé au moment de la réservation. Il peut être amené à changer en cas de modification de la réservation par le client.

Une fois le formulaire de réservation dûment complété, la réservation validée et le paiement effectué, l'utilisateur reçoit un email de confirmation sur l'adresse de messagerie indiquée lors de la création de compte, contenant la facture acquittée correspondant à sa réservation, le récapitulatif de sa commande et le numéro de réservation, ainsi que le QR code qui devra être présenté à l'entrée du parc. Lors de sa première connexion, le client recevra également un mail confirmant la création de son compte client et lui précisant son identifiant et son mot de passe.

Les factures sont émises selon les informations transmises par le client dans le formulaire de réservation (identité, adresse de facturation, ...).

Les factures sont jointes au mail de confirmation reçu par le client à l'adresse mail qu'il a inscrite. Elles sont également consultables sur le compte du client dans la rubrique « Vos Réservations ». En cas de paiement au Point Information Parking pour suppléments, un reçu de paiement sera remis en main propre.

Article 4 – Modalité d'utilisation de la réservation

Le service ne pourra être considéré comme utilisé et ne sera pas remboursé si le véhicule accède au parc en dehors du créneau prévu, ou selon d'autres modalités. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de séjour écourté sur le parking.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du service de prévoir un délai suffisant entre l'heure d'arrivée du vol et l'heure de sortie du parking (acheminement vers l'aérogare, délai de récupération des bagages, attente navette piste...). Le Gestionnaire Aéroportuaire ne pourra être tenu responsable de tout dépassement de la durée de stationnement réservée lié à des événements extérieurs à celui-ci ou de force majeure ni de ses conséquences.

Les réservations ne sont utilisables que sur le Parking qui a fait l'objet de la réservation.

Pour tous les parkings proposant la réservation (hors parking P11 ECO), l'entrée sur le parc réservé se fera selon le processus suivant :

- Le client doit scanner son QR code en entrée de parc et récupérer le ticket « réservation » délivré automatiquement par la borne d'entrée (Il ne doit pas appuyer sur le bouton vert pour obtenir son ticket).
- Le stationnement est libre à l'intérieur du parking, dans le respect des emplacements marqués au sol et des places réservées aux personnes à mobilité réduite (présentation de la carte mobilité inclusion sur le tableau de bord).

La sortie du parking se fera selon le processus suivant :

- Le client devra introduire son ticket « réservation » en borne de sortie.
- En cas de dépassement de temps au-delà de son forfait, il sera demandé au client un paiement complémentaire. Le client pourra régler par carte bancaire en borne de sortie. Un reçu de paiement sera délivré par la machine.
- Toute sortie du parking est définitive.

Le Gestionnaire Aéroportuaire se réserve le droit de modifier son offre de réservation en ligne de parcs de stationnement en cours d'année (notamment en cas de fermeture d'un parc de stationnement pour travaux), ainsi que les dates de validité du service.

Lorsque le Client a effectué une réservation en ligne pour un parc de stationnement et que ledit parc s'avère finalement fermé lors de la période réservée, l'aéroport lui propose une solution alternative (accès à un autre parc de stationnement).

Si le client ne présente pas son code en entrée de parc, il sera dans l'obligation de prendre directement un ticket en borne d'entrée et un nouveau paiement lui sera demandé à son retour de voyage. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvaise utilisation de la réservation (oubli du code pour accéder au parc ou stationnement sur un parc autre que celui réservé).

En cas de non-utilisation de la réservation ou en cas d'utilisation partielle, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 – Conditions tarifaires et paiement

Le service de réservation de places de parking est un service dont le paiement intervient lors de la commande et uniquement par carte bancaire. Le tarif appliqué est celui en vigueur au moment de la réservation.

Les cartes bancaires acceptées sont les cartes VISA et MASTERCARD. Le montant débité est un forfait correspondant aux caractéristiques du service de réservation (date, durée, parc, options éventuelles...).

Les prix sont indiqués en euros, TVA à 20 % comprise.

Lieu de stationnement : stationnement uniquement sur le Parking qui a fait l'objet de la réservation. Tout stationnement sur un autre parc pour la même période sera facturé au tarif en vigueur affiché en entrée de parc ; aucun remboursement de la réservation ne sera effectué.

La durée maximale de réservation est fixée à 30 jours.

En cas de dépassement de durée du forfait, un paiement sera réclamé au client. Ce montant pourra être réglé par carte bancaire en borne de sortie du parking (introduction du ticket « réservation » délivré en entrée puis de la carte bancaire) ou par tout autre moyen de paiement au Point Information Parkings (à l'extérieur de l'aérogare, en face du Hall 1). Ce complément de facturation sera calculé sur la base du tarif indiqué ci-dessous :

Pour 2022 (tarifs en € TTC)	P7 – P8 – P9 ECO	P2 – P3 – P5 PROXIMITE	P1 COUVERT	P11 ECO (hors période du 01/07/22 au 31/08/22)	P11 ECO du 01/07/22 au 31/08/22
Par jour supplémentaire	9,90	14,60	19,40	5,00	7,00

Article 6° – Droit de rétractation

Tout consommateur au sens de l'article préliminaire du Code de la Consommation, dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs, à compter de son achat en ligne, pour exercer son droit de rétractation, en application des articles L221-18 et suivants du Code de la Consommation.

Pour exercer son droit de rétractation, le client utilise le service annulation mis en place par la société Gestionnaire Aéroportuaire Aéroports du Grand Ouest sur son site internet.

En application de cette rétractation, l'acheteur est intégralement remboursé de son achat, sans avoir à justifier de motifs, ni de pénalités à payer, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception de la demande de rétractation. Cette demande est adressée au moyen du formulaire standard publié par la direction de l'information légale et administrative et accessible sur le site internet <http://www.service-public.fr> à l'adresse resaparkings@nantes.aeroport.fr.

Article 7° – Modification et annulation de la réservation

Le client a la possibilité de modifier sa réservation jusqu'à 48h avant la date et heure de début de sa réservation, en se connectant sur son compte client. La modification d'une réservation peut entraîner un surcoût car le tarif appliqué est celui en vigueur au moment de la nouvelle réservation. Un nouveau paiement sera opéré au moment de la modification de la réservation.

En cas de tarif inférieur, un remboursement sera effectué sous un délai maximal d'un mois sur le compte de la carte bancaire ayant servi lors de la réservation.

Le Gestionnaire Aéroportuaire offre la possibilité à ses utilisateurs d'annuler leur commande sans frais jusqu'à 48 heures avant l'heure prévue du stationnement. Le remboursement sera effectué sous un délai maximal d'un mois sur le compte de la carte bancaire ayant servi lors de la réservation.

Dans le cas d'une sortie du parking avant la date prévue sur la réservation, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8° - Réserveation de services additionnels avec réserveation du P11 ECO : lavage intérieur/extérieur du véhicule ou recharge véhicule électrique

Les services lavage et recharge électrique ne sont proposés qu'en complément d'une réserveation parking effectuée au moins 48h00 à l'avance.

Service lavage intérieur/extérieur du véhicule :

A l'arrivée, le client dépose son véhicule sur le parking P11 ECO

A noter que le prix de la prestation lavage intérieur/extérieur est défini pour un état de nettoyage dit « standard ». Dans le cas d'un véhicule présentant un état de saleté avancé (sable, poil d'animaux, sève de pin, détritrus ... liste non exhaustive), qui nécessiterait plus qu'un nettoyage standard, le prestataire aura la possibilité :

- de refuser de réaliser la prestation commandée,
- d'appliquer le tarif correspondant à un lavage spécifique.

Dans les 2 cas, le client en sera informé directement par le prestataire, lors de la dépose du véhicule.

Service recharge véhicule électrique :

Ce service est réservable sur le P11 ECO exclusivement, il s'agit du produit « P11 ECO électrique ». Ce service est facturé 49€.

Article 8° – Information clients

L'utilisation du service de réserveation implique que l'utilisateur reconnaisse le droit à la société Gestionnaire Aéroportuaire Aéroports du Grand Ouest de fournir des informations aux utilisateurs, portant sur des changements apportés au service de réserveation de place de parking.

Article 9° – Responsabilités – Assurances

L'utilisateur se doit de respecter le Règlement Intérieur des Parcs de stationnement publié sur le site internet de l'aéroport et affiché au Point Information Parkings, le Code de la route, et les présentes conditions générales de vente.

En cas de contradiction entre une disposition des présentes conditions générales de vente et une du règlement intérieur des Parcs, les présentes conditions générales de vente prévalent.

Conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation, le Gestionnaire Aéroportuaire se décharge de toute responsabilité en cas d'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation imputable soit à l'utilisateur, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation ou en cas de force majeure.

L'utilisateur renonce à tout recours contre le Gestionnaire Aéroportuaire et ses assureurs en cas d'utilisation par un tiers de son numéro de réserveation ou de son utilisation frauduleuse.

Conformément au règlement intérieur des parcs de stationnement en vigueur, le stationnement a lieu aux risques et périls de l'utilisateur, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non

de dépôt, de gardiennage ou de surveillance. Le Gestionnaire Aéroportuaire décline toute responsabilité en cas de détérioration, d'accident ou de vol du véhicule et de tout ou partie des objets et équipements contenus.

Le Code de la Route s'applique sur les parkings. Toute infraction aux règles de circulation et de stationnement est susceptible d'être sanctionnée par une contravention ou une mise en fourrière.

Article 10°– Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, ainsi qu'au règlement général relatif à la protection des données personnelles, toute personne qui figure sur le fichier informatisé tenu par le Gestionnaire Aéroportuaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements la concernant.

Article 11°– Réclamations et litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Toute demande d'informations, de précisions et/ou de réclamations éventuelles doit être adressée à l'adresse suivante : resaparkings@nantes.aeroport.fr.

Le client est informé qu'il a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la consommation. En cas de litige, le Client peut saisir le Médiateur Tourisme et Voyage : www.mtv.travel ; MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17.

En cas de litige, les parties tenteront de trouver une solution amiable. En cas d'échec de cette tentative de conciliation, les litiges survenant dans l'interprétation ou l'exécution des présentes, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Nantes.